



# CONTACT TERRITOIRES

*Charles GUENÉ, Sénateur de la Haute-Marne*

## ÉDITO

### Une lueur d'espoir ?

**Si l'abstention est le fait marquant des élections que nous avons vécues fin juin, une lueur d'espoir semble percer ce mur de grisaille.**

La superficialité et l'étroitesse de vue des réseaux sociaux et des chaînes d'information en continu apparaissent au grand jour auprès des bons et beaux esprits, tout comme le ressenti de « grand vide » provoqué par la COVID-19. Ces deux vecteurs devraient pousser nos concitoyens à se rassembler pour débattre d'idées et à s'engager pour elles dans le cadre de rencontres appelées de leurs vœux pour susciter l'émulation et nourrir le lien sociétal.

**Les mois écoulés pourraient, en effet, être le prétexte à un réveil citoyen**, et tous ceux qui comptent ou qui voudraient prendre rang seraient bien inspirés d'en saisir l'opportunité. Il importe de retourner à la rencontre de « l'autre », avant qu'il ne revienne à ses tristes et solitaires errements.

On aurait vraiment bien tort à croire que les vieux partis de droite et de gauche (!) se sont refaits une santé durable et que tout va bien dans le meilleur des mondes. **Il faut transformer ce frémissement en réalité**, pour qu'il ne vire pas au jaune !

Une société qui se replie sur elle-même et s'y complait n'a point de salut. L'avenir réside dans le collectif et le territoire. Il ne se bâtit pas par la magie de quelques-uns, même s'il faut des leaders pour conduire le projet.

**La Haute-Marne**, plus que toute autre, **a besoin de ce sursaut** des hommes et des femmes de bonne volonté, **pour coconstruire son destin et en atteindre les objectifs.**

**Les maires et les élus locaux sont les mieux placés pour former et tisser ce réseau** primaire. Je ne doute pas qu'ils en perçoivent l'impérieuse nécessité. C'est d'ailleurs leur vocation originelle tout autant que gérer la cité.



*Toujours dévoué  
et à vos côtés pour ce challenge de  
tous les engagements,  
et en vous souhaitant de bonnes  
vacances,*

Charles Guené  
Sénateur de la Haute-Marne

JUILLET-AOÛT 2021

## SOMMAIRE

<b>ÉDITO</b>	<b>1</b>
<i>Une lueur d'espoir ?</i>	1
<b>AGENDA LOCAL</b>	<b>2</b>
<i>Commémoration Appel du 18 juin</i>	2
<i>Inauguration du salon d'honneur Anne de Gaulle</i>	3
<b>AGENDA NATIONAL</b>	<b>3</b>
<i>Commission des Finances du Sénat</i>	3
<i>Loi Climat</i>	4
<i>Séance en hémicycle : Projet de loi de finances rectificative pour 2021</i>	5
<i>Assises de l'ingénierie</i>	5
<i>DCTD</i>	6
<i>Fin de la session parlementaire ordinaire</i>	6
<b>STAGIAIRES</b>	<b>7</b>
<i>Charlotte KESSELER</i>	7
<i>Euphémie COLIN</i>	7
<b>INTERVENTION MINISTÉRIELLE</b>	<b>8</b>
<i>Licence Bois – Lycée Charles de Gaulle</i>	8
<b>ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES</b>	<b>8</b>
<b>L'INTERVIEW DU SENATEUR !</b>	<b>9</b>
<b>L'ABSTENTION</b>	<b>10</b>
<i>Ou le cancer de la République et de la démocratie ?!...</i>	10

## AGENDA LOCAL

### Commémoration Appel du 18 juin

Comme chaque année, j'ai participé à la journée commémorative qui s'est tenue à Colombey-les-Deux-Églises, à l'occasion du 81<sup>ème</sup> anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle.

En présence de sa petite fille et des autorités locales, un hommage lui a été rendu devant sa tombe, puis au pied de la Croix de Lorraine.

**Bruno SIDO** et moi-même avons déposé une gerbe au nom du Président du Sénat **Gérard LARCHER** puis, en ma qualité de Président de l'Amicale Gaulliste du Sénat, j'ai déposé un autre bouquet au pied de la Croix de Lorraine.



## Inauguration du salon d'honneur Anne de Gaulle



Ce **18 juin**, la petite fille du Général de Gaulle, **Anne de LAROULLIERE**, était présente en Haute-Marne pour les commémorations de l'Appel du 18 juin, mais également pour inaugurer, au Conseil départemental, le salon d'honneur Anne de Gaulle.

Elle est la Présidente de la **Fondation Anne-de-Gaulle**, créée par Yvonne et Charles de Gaulle pour accueillir des jeunes femmes handicapées mentales « sans ressources, bénéficiant des secours de l'assistance publique et de préférence provenant de familles éprouvées par la guerre », afin qu'elles bénéficient des mêmes soins que leur propre fille Anne, trisomique 21 (1928-1948).

## AGENDA NATIONAL

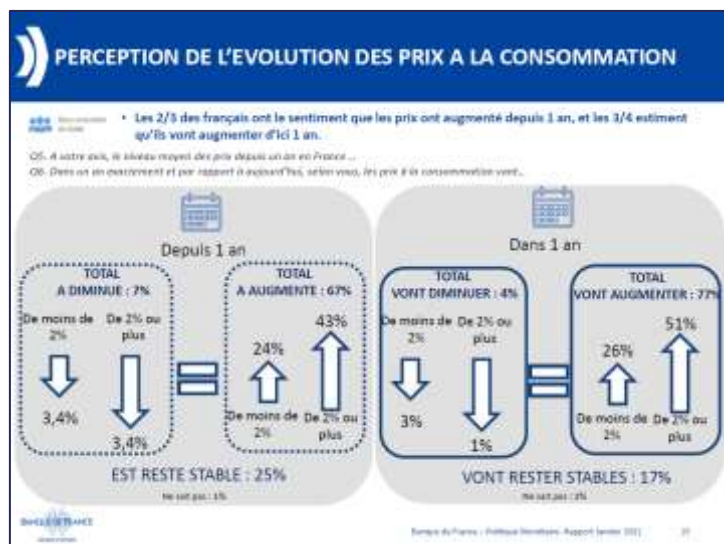
### Commission des Finances du Sénat



Le **16 juin**, la Commission recevait le Gouverneur de la Banque de France, **François VILLEROY DE GALHAU**.

Il nous a présenté le site « La Banque de France à votre Écoute » et nous a délivré les résultats d'un sondage sur la politique monétaire : les 2/3 des français ont le sentiment que les prix ont augmenté depuis un an, et 3/4 estiment qu'ils vont augmenter d'ici un an.

Dans un entretien plus privé, le Gouverneur a pu nous donner plus librement son appréciation sur la reprise et le risque d'inflation. Ainsi que le révèlent les enquêtes internationales, l'Europe pourrait retrouver les voies de la croissance.





Le **23 juin** audition de **Christian CHARPY**, Président de la Première chambre de la Cour des comptes, sur le **rapport relatif à la stratégie de finances publiques pour la sortie de crise**, commandé par le Premier ministre, et le rapport relatif à **la situation et aux perspectives des finances publiques**, traditionnellement remis au mois de juin.

Dans le nouveau contexte économique créé par la crise sanitaire, la Cour préconise que les **finances publiques soient mobilisées pour renforcer le niveau de notre croissance potentielle**, en concentrant l'effort d'investissement public sur des priorités ciblées, en vue de soutenir l'innovation, la recherche, l'industrie et le développement des compétences ; en soutenant la transition écologique ; en contribuant à l'accélération de la transformation numérique et en renforçant nos capacités de résilience. Pour autant, **elle préconise aussi une consolidation de nos finances publiques à compter de 2023**, en vue d'une **décroissance de l'endettement public** à partir de 2027, et **appelle à des réformes dans cinq secteurs clés de la dépense publique** que sont le système des retraites, l'assurance maladie, la politique de l'emploi, les minima sociaux et la politique du logement.

**Le rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques reprend ce constat global**, en insistant sur l'enjeu lié à la hausse de l'endettement public et à son financement par les marchés financiers.



Le **30 juin**, à la demande de **Philippe DOMINATI**, la Commission des finances avait sollicité la Cour des Comptes pour un audit, à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire du rapprochement de la Gendarmerie et de la Police.

Un échange fructueux avec le **Général Christian RODRIGUEZ**, Directeur général de la Gendarmerie nationale, et **Jérôme LEONNET**, le Directeur général adjoint de la Police nationale, autour du Président de la 4<sup>ème</sup> Chambre de la Cour des Comptes, **Gilles ANDREANI**.

Un panorama des progrès réalisés avec la fusion, du reste à faire, mais aussi des limites du rapprochement de ces **deux armes, aux compétences et aux traditions distinctes et qui entendent les conserver**.

## Loi Climat

Le **projet de loi constitutionnelle** reste au point mort, car le Sénat refuse d'inscrire dans la Constitution **la garantie** de la préservation de l'environnement, lui **préférant l'action pour la préservation**, afin de ne pas imposer **une obligation de fin**, mais une obligation de moyens.

La décision du **Conseil d'Etat du 10 juillet**, condamnant l'Etat à une astreinte pour sanctionner son inaction en matière de lutte contre la pollution de l'air, montre les contraintes qui pourraient peser sur l'Etat et ses finances. Le Sénat pense qu'il n'est pas réaliste de les durcir, même si le challenge climatique est préoccupant.

En revanche, **la loi Climat a fait l'objet d'un accord** (CMP du 12/07) entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Vous trouverez sur mon blog **le résumé des principales dispositions adoptées** : <https://www.charlesguene.fr/cmp-sur-la-loi-climat-du-12-juillet-2021/>



## Séance en hémicycle : Projet de loi de finances rectificative pour 2021



Le **1<sup>er</sup> juillet**, le Sénat examinait en première lecture, en séance publique, le Projet de loi de finances rectificatives pour 2021. La CMP conclusive s'est déroulée le 6 juillet.

Par ce texte, le gouvernement vise à assurer le financement des dispositifs d'urgence liés à la crise sanitaire jusqu'à leur extinction programmée à la fin de l'été. Ce projet de loi tend également à permettre le soutien aux entreprises, aux collectivités et à certains publics fragiles, ainsi que certaines dispositions dans les secteurs du sport et de la culture.

Le Sénat a pu introduire un régime plus favorable pour les internes des hôpitaux, des aides aux reprises d'entreprises et aux foncières solidaires, et un report de la suppression du tarif réduit de la TICPE. Les collectivités y trouveront **aussi le tant attendu coup de pouce aux régions et aux crédits à la forêt, ainsi que la réintégration du FCTVA pour la réalisation des documents d'urbanisme.**

## Assises de l'ingénierie

**Je suis intervenu lors de la plénière d'ouverture des premières Assises de l'Ingénierie** organisées par l'ANCT, qui se déroulaient de façon dématérialisée du **28 juin au 9 juillet**.

A travers cet événement, structuré autour de deux tables rondes et de 6 ateliers, nous nous sommes interrogés sur les besoins des territoires, les ressources mobilisables et leur articulation entre elles, et les réponses à construire pour répondre aux nouveaux besoins qui s'expriment (ingénierie démocratique, ingénierie de la coopération, ingénierie de la transition pour des territoires plus résilients).

La Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec Les Collectivités, **Jacqueline GOURAULT** et **Caroline CAYEUX**, Présidente de l'ANCT, ont rappelé notamment que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dispose **d'un budget de 20 M€ pour mobiliser les ressources utiles à la réalisation des projets des collectivités les plus en difficultés**. Il suffit pour elles de saisir le délégué territorial de l'agence, le préfet de département, pour que leur sollicitation soit prise en charge, au niveau local d'abord, puis au niveau national si nécessaire.



Par ailleurs, et pour être en mesure d'apporter des réponses rapides et de manière efficace, **l'ANCT s'est dotée d'un marché cadre de 36 lots, couvrant les thématiques les plus souvent sollicitées**, afin d'être réactive.

A l'écoute des besoins, elle propose également des accompagnements spécifiques en matière de concertation citoyenne par exemple.

<https://www.youtube.com/watch?v=AAOCL5l3BFk>



## DCTD

En visioconférence, j'ai participé à la réunion de la **Délégation aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation du jeudi 24 juin**.

**Gilles ANDREANI**, Président de la quatrième chambre, et **Jean-Michel LAIR**, Conseiller-maître de la Cour des comptes étaient auditionnés sur la situation et **l'avenir des services préfectoraux et déconcentrés**. Nous avons aussi entendu **Bernadette MALGORN**, ancienne préfète et ancienne secrétaire générale du ministère de l'Intérieur sur ce dossier.

Le **8 juillet**, j'assistais à la présentation du **rapport d'information** de mes collègues **Hervé MAUREY** et **Franck MONTAUGÉ** sur la **défense extérieure contre l'incendie\***. Un point intéressant sur l'impact des schémas départementaux et leur mise en œuvre.

\* « *Défense extérieure contre l'incendie : assurer la protection des personnes sans nuire aux territoires* » (rapport d'information n°760, fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, à paraître)



## Fin de la session parlementaire ordinaire



Le **1<sup>er</sup> juillet**, il a été donné connaissance au Sénat du décret de M. le Président de la République portant convocation du Parlement en session extraordinaire à compter de cette date.

Le **6 juillet**, le Président du Groupe politique Les Républicains, **Bruno RETAILLEAU**, avait convié l'ensemble des sénateurs LR à une soirée dans les jardins de la présidence du Sénat.

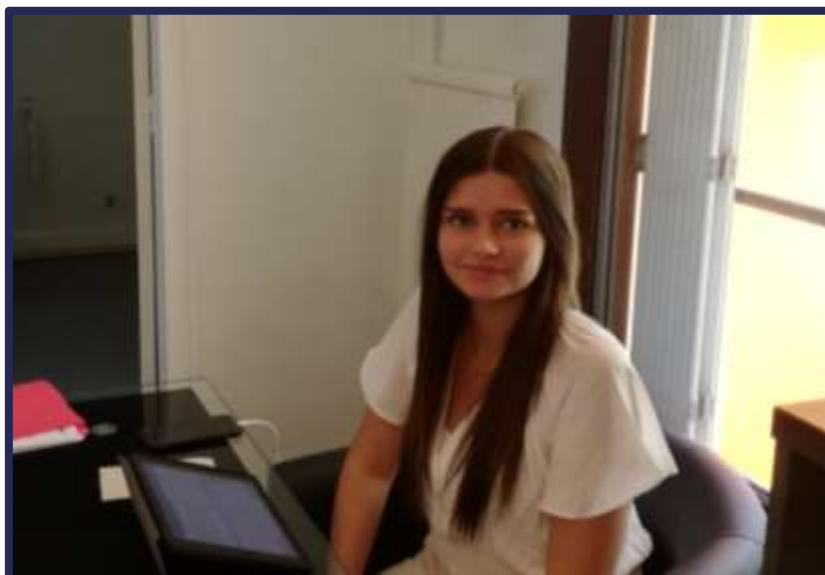
**Gérard LARCHER**, le Président du Sénat nous a fait **un point de l'année parlementaire écoulée** et nous a brossé quelques perspectives encourageantes...



---

## STAGIAIRES

---



**Charlotte KESSELER**, 16 ans, en seconde générale à Nantes, au Lycée Notre Dame, a effectué une semaine de stage à ma permanence parlementaire de Chaumont, du 21 au 25 juin 2021.

Ses grands-parents, Martine et Marc KESSELER, habitent Dommarien, et m'ont demandé d'accueillir cette jeune fille passionnée de politique.

Dans deux ans, Charlotte se verrait bien à Science-Po !



**Euphémie COLIN**, 25 ans, en Master 2 recherche Droit des finances publiques, est arrivée le 17 mai et terminera son stage fin juillet.

Originaire de Chaumont où résident ses parents, cette étudiante à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, répartit son emploi du temps entre ma permanence chaumontaise et le Sénat.

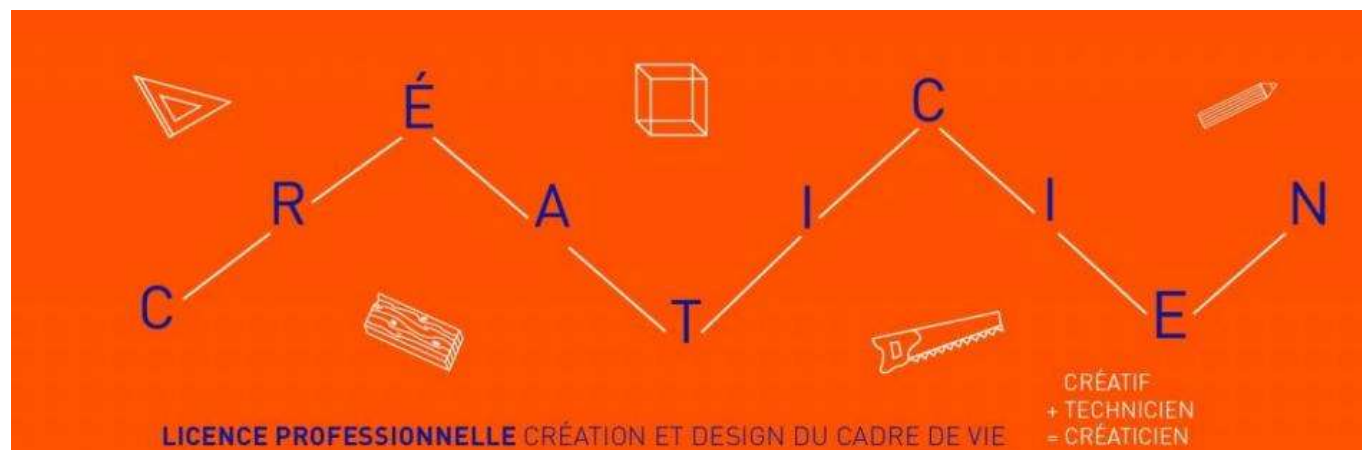
Son mémoire sur « *La force du contrôle des lois financières, Expériences française et italienne* » est d'un très haut niveau, et je lui ai demandé de l'adresser au Président LARCHER après l'avoir soutenu, car il attache beaucoup de prix à la fonction « contrôle des lois ».

---

## INTERVENTION MINISTÉRIELLE

---

### Licence Bois – Lycée Charles de Gaulle



**Nos interventions** ont porté leurs fruits. La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation **Frédérique VIDAL** a **décidé de surseoir à la suppression de la licence**, pour 6 mois, ainsi qu'elle l'a indiqué à **Bruno SIDO** lors d'une question orale posée le 13 juillet.

Durant ce moratoire, l'université et le lycée devront remédier aux deux faiblesses qui ont motivé la décision : recourir plus fortement à des enseignements universitaires et diversifier les entreprises de recrutement.

---

## ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

---

(source Ministère de l'Intérieur 12/07/2021)

### Les dates suivantes se profilent :

**Présidentielles : 10 et 24 avril 2022**

**Législatives : 12 et 19 juin 2022**



**La Poste** pourrait également reprendre l'intégralité de la distribution électorale en France, suite aux déboires des dernières élections...



---

## ***L'INTERVIEW DU SENATEUR !***

---

### **C'est nouveau, cette rubrique, et en fait originale, car vous vous posez à vous-même les questions ?**

Oui, effectivement, mais ça permet de se voir poser les bonnes questions... et puis si les parlementaires attendent les journalistes, ils risquent de s'ankyloser car désormais avec le non-cumul, à part pour les « petites phrases » qui sèment la discorde, ils n'intéressent plus personne.

En Région et en département, c'est un peu comme au national, seul le « taulier » ou le président du syndicat de copropriété intéressent (voir article sur l'abstention), ce qui devrait tempérer les présidents d'exécutifs locaux qui ont des ambitions parlementaires...



### **Alors, du coup, qu'y a-t-il d'intéressant dans l'actualité du mois, selon vous ?**

Bien sûr, les élections et l'abstention record, mais surtout une sorte de blanc-seing aux Président LACROIX et ROTTNER, qui vont pouvoir enfin réaliser leur programme avec une équipe choisie.

Ce sera important, car avec l'effet « relance », cela peut constituer un pas décisif, d'où la nécessité de prendre les bonnes décisions et de requérir tous les éclairages et évaluations.



### **Mais encore ?**

Eh bien, si on se réfère à la dernière interview de « la Voix », le Président LACROIX a posé la question d'Animal Explora. C'est un questionnement vital pour le Département (une question à 70 millions !).

Le concept, même révisé, qui a pris naissance il y a plus de 15 ans, peut-il être aujourd'hui une réponse adaptée et contemporaine ? Si la réponse venait à être négative, il conviendrait de voir comment l'incliner ou y substituer carrément un projet d'ampleur et d'un impact décisif. Le Parc peut permettre opportunément un tel « recyclage » tout en conservant la géographie de l'investissement, tout ou partie...

### **Et l'hôpital de Chaumont évoqué dans le même article ?**

Sur le plan de la forme, et pour répondre à la question sous-jacente de la compétence du Département, la loi 3DS, en discussion, devrait permettre aux collectivités de contractualiser avec l'Etat sur les hôpitaux. Donc, pas bête si on veut changer son destin, et faisable.

Sur le fond, la problématique n'est pas trop de réaliser un hôpital répondant à la demande et aux besoins d'un chef-lieu de département, mais de réaliser et concevoir un établissement en articulation avec Langres, Bourbonne et Dijon, de manière à faire vivre réellement l'écosystème.

### **Nous nous retrouverons le mois prochain...**

---

## L'ABSTENTION

### *Ou le cancer de la République et de la démocratie ?!...*

---



**Le mal est tel qu'il nous faut l'analyser et, bien sûr, mettre en place les thérapies.**

**Pour ce faire, rien de tel que de faire le tour des bons auteurs, qui travaillent sur ce fléau et ses variants.**

**Stéphane RATTI** (\*), Professeur à l'Université de Bourgogne-Franche Comté, y voit une sorte « d'acédie » (affection de l'âme marquée par une lassitude, un ennui mâtiné de tristesse, une perte d'investissement). Il établit le parallèle, sinistre perspective, avec l'époque de la fin de la République romaine et le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, où les anciens chrétiens, pris de lassitude, inventèrent « l'érémisme » en se retirant dans le désert pour s'isoler de la vie commune. La solution au problème fut la promotion de la vie commune dans les monastères... Cette application à la vie politique viendrait malheureusement faire exploser les fondements de la vie commune sous la radicalité du processus !

Aussi, convient-il sans doute d'analyser avec d'autres penseurs les causes du mal et d'essayer de trouver avec eux des remèdes efficaces et moins singuliers. La COVID-19 nous a démontré que toute pandémie a ses limites pour peu qu'on s'attache à lutter contre elle énergiquement.

**Nelly FERREIRA** (\*\*), Maitresse de conférences en droit à l'Université de Cergy Paris, pense que la cause de cet abstentionnisme prend naissance dans la « vampirisation » de la présidentielle qui capte désormais toutes les attentions, une sorte de mère des scrutins qui « remise » désormais toutes les autres élections (y compris demain, celle du maire !)

Outre l'omniprésence médiatique et événementielle du Président, la cause vient de la méconnaissance du rôle et des compétences des autres acteurs locaux, au terme de réformes incompréhensibles et illisibles pour le profane. D'autre part, l'étouffement financier et l'affaiblissement de la décentralisation ont désormais ramenés ces derniers au rôle de figuration, ce qui incite peu nos concitoyens à s'intéresser à eux.

**Céline BRACONNIER** (\*\*\*), Professeure des Universités et Directrice de Science-Po Saint Germain, après avoir constaté le prolongement continu de ce mouvement depuis 1980, s'attarde plus particulièrement sur l'attitude des jeunes qui ne sont plus que 20% à se déplacer et attire notre attention sur le « vieillissement » du vote et le **décalage entre le pays légal et le pays réel**, qui s'ensuit et qui accélère le sentiment d'abandon et de déconnexion avec les institutions et la distance aux urnes, des non-votants.

La résilience de la « présidentielle » montre que la **participation aux « choix collectifs » demeure plus forte**. Toutefois, le **ressenti d'absence d'impact des résultats du vote sur le quotidien**, dans cette **société nouvelle de l'immédiateté et de l'individualisme**, contribue à accentuer le malaise. La défiance envers **les élus, considérés comme déconnectés de leurs problèmes et la décomposition du paysage politique** par rapport à l'axe gauche-droite qui a disparu, comme le constat de la porosité des trajectoires politiques, accentuent le brouillage auprès du citoyen. L'amplification des **phénomènes par les chaînes en continu**, comme les **réseaux sociaux**, est un **vecteur exponentiel du désarroi**. Le sentiment croissant de croyance en la corruption de l'élu, comme en celle de l'excès des avantages dont il bénéficie, alors que la classe politique n'a jamais été aussi propre et mise autant à la portion congrue, vient compléter le sombre tableau.

Au rang des solutions proposées, les auteurs estiment qu'il **convient d'abord de renforcer l'éducation politique et la pédagogie sur le rôle et les compétences, en cessant les réformes successives et intempestives** qui déroutent le citoyen et, pour certains en ouvrant un peu plus la **démocratie participative** et aux **référendum locaux**. D'autres estiment que le mélange des genres ne contribue pas à la clarté du débat et à la valorisation des élus. Il faudra donc être très prudent dans l'utilisation du curseur...

Il va de soi, à mon sens, que la **classe médiatique devrait refonder sa mission et son éthique**, pour **participer** activement à ce « **resorgimento** » **pédagogique et éducatif**, en cessant le jeu des petites phrases et de l'image, qui contribuent très largement à la caricature de la politique. Corrélativement, **les politiques, dans un mouvement symétrique devraient s'en abstraire**, et **retrouver la dignité** de leur mission originelle...

Pour le reste, chacun s'accorde à estimer que **nos techniques de vote n'ont pas suivi l'évolution contemporaine**, que les **procédures électorales datent**, et **sont inadaptées à nos modes de vie**. N'en déplaise aux craintifs du bourrage des urnes et du vote des morts, nous devons passer très bientôt à **des modes d'inscription sur les listes facilités**, au **vote sur plusieurs jours**, et **par correspondance**, y compris avec des **moyens numériques**.

Céline BRACONNIER va jusqu'à proposer **l'abaissement de l'âge électoral** à 16 ans pour permettre un accompagnement éducatif plus étroit par la famille et les institutions de formation. La formule comporte dans sa formulation les défauts de ses avantages ; on voit mal ce qui dispenserait, par ailleurs, de le faire à l'âge de 18 ans fixé actuellement...

**La Fondation Jean Jaurès**, dans une note sur ce « *grand retrait* », y voit une exigence de plus de contrôle sur les activités des élus, et « *demande en cela au système politique de s'adapter* », en réformant le calendrier électoral (élections présidentielles et législatives, le même jour), en décentralisant davantage au profit des collectivités locales et en développant la pratique du référendum citoyen. Tout cela en estimant que les modalités de vote sont rarement la cause réelle de l'abstention...

De manière plus approfondie et plus grinçante, **Jérôme. FOURQUET** et **Jérémy PELTIER** (\*\*\*\*), rappelant **RATTI**, y voient la substitution à la civilisation républicaine et chrétienne du collectif et du standard des partis politiques, d'un monde nouveau « indoor », individuel et sur mesure, où les mécanismes cohésifs ont disparu. Ce n'est ni plus ni moins que la suite de la désertion des fidèles de l'église, que nous avons vécus au siècle dernier, une sorte de **crise de foi républicaine**.

Ils y voient **la désacralisation du vote**, qui demande trop d'efforts à un peuple fatigué et privilégiant le bonheur personnel dans une société archipelisée. **Pas plus que le changement de liturgie du Vatican II, la technique ne viendra à bout de ce basculement anthropologique** au terme duquel les citoyens-électeurs daignent se mobiliser **désormais tous les cinq ans**, uniquement pour choisir le « taulier », un peu comme **on vote pour le patron du syndic de copropriété...** Pas vraiment réjouissant ni optimiste !

**Quoi qu'il en soit, il va falloir rapidement mettre l'ouvrage sur le métier si nous ne voulons pas que la démocratie meure de cette redoutable « acédie », car comme l'affirmait CHURCHILL « la démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous les systèmes... »**

Charles GUENÉ  
Juillet 2021

\* Dans le Figaro du 25/06/2021 (Débats)

\*\* Dans Le Monde du 24/06/2021 (Idées)

\*\*\* Dans Le Monde du 24/06/2021 (Idées)

\*\*\*\* Dans le Figaro du 07/07/2021 (Débats)

*Permanence de Charles Guené*

*3 boulevard Barotte 52000 CHAUMONT*

*03.25.31.90.50 / charlesguene@wanadoo.fr*

*Blog : www.charlesguene.fr*